



Ville de LE NEUBOURG

Département de l'EURE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 octobre 2021

PROCÈS VERBAL

Le dix-huit octobre deux mille vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire.

Date de la séance :	18 octobre 2021
Date de convocation :	12 octobre 2021
Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de présents :	18
Nombre de votants :	23

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire ; Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, M. Francis DAVOUST, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maire-adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Brigitte LOPEZ, Mme Claire LAPOIRIE, , Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Bertrand RENAUDON, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Evelyne DUPONT à M. Gilles BARBIER, Mme Isabelle AMEYE à M. Bertrand RENAUDON, M. Stéphane CHERRIER à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Odile RENOULT à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Katiana LEVAVASSEUR à M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absent : M. Alain LEROY.

Secrétaires de séance : Mme Isabel COUDRAY et M. Bertrand RENAUDON.

Présentation de M. Michel VAN CANNEYT, policier municipal, en poste depuis le 17/09/2021.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal

Conseil municipal du 20 septembre 2021

Adopté à l'unanimité

Ordre du jour

Délibérations et comptes rendus des commissions :

DCM 2021- 085 - DEMANDE D'INTEGRATION DE LA COMMUNE DE ROUGE-PERRIERS DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU NEUBOURG

Rapport de présentation :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5214-26, dispose, qu'à titre dérogatoire, une commune peut se retirer de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), auquel elle adhère, pour rejoindre un autre EPCI, dont le conseil communautaire a accepté la demande. Cette procédure est conditionnée par l'avis favorable de la majorité qualifiée des communes membres de l'EPCI d'accueil et l'avis simple de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), dans sa formation restreinte.

Le conseil municipal de Rouge-Perriers par délibération en date du 17 septembre 2021 a demandé explicitement : d'une part la sortie de la Commune de la communauté de communes Intercom Bernay Terres de Normandie,

d'autre part l'intégration de la Commune au sein de la communauté de communes du Pays du Neubourg.

Le conseil communautaire du Pays du Neubourg, par délibération du 27 septembre 2021, a émis un avis favorable à l'intégration de la commune de Rouge-Perriers.

Il appartient donc aujourd'hui à chaque commune membre de se prononcer dans un délai de trois mois à réception de la notification de la délibération précitée. En l'absence de délibération du conseil municipal dans ce délai, l'avis de la commune est réputé favorable.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5214-26 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays du Neubourg en date du 27 septembre 2021 et portant sur la demande d'intégration de la Commune de Rouge-Perriers, notifiée le 28 septembre 2021 ;

Vu la note d'impact élaborée par la commune de Rouge-Perriers en application de l'article L5211-39-2 du code général des collectivités territoriales.

Après avoir entendu le Maire, le conseil municipal :

- Approuve le rapport de présentation ;
- Emet un avis favorable à l'intégration de la commune de Rouge-Perriers au sein de la communauté de communes du Pays du Neubourg, et ainsi à l'extension du territoire de la communauté de communes du Pays du Neubourg ;
- Dit que la présente délibération sera notifiée au Président de la communauté de communes du Pays du Neubourg ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Eure ;
- Précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rouen.

Adoptée à la majorité

2 Abstentions : Mme Levavasseur et M. Marchand

ENSEIGNEMENT, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

Compte-rendu de commission du 4 octobre 2021

Présents : Marie-Noëlle Chevalier, Isabelle Vauquelin, Anita Le Merrer, Claire Lapoirie, Isabelle Ameye, Gilles Barbier, Bertrand Renaudon.

Excusée: Isabel Coudray

Marie-Noëlle Chevalier, présidente de la commission enseignement, vie associative et sports, ouvre la séance à 19h.

ENSEIGNEMENT

Effectifs

Ecole Françoise Dolto

112 élèves: 37 PS, 30 MS, 45 GS

Ecole Jean Moulin

156 élèves: 32 CP, 26 CE1, 24 CE2, 40 CM1, 34 CM2

Ecole Dupont de l'Eure

171 élèves: 32 CP, 25 CE1, 33CE2, 37 CM1, 44 CM2, 12 ULIS

Collège Pierre Corneille

531 élèves

Protocole sanitaire

Nouvelles mesures envoyées par la préfecture: allègement des mesures sanitaires à compter du 4 octobre

*“Assouplissement des mesures sanitaires en milieu scolaire : La situation sanitaire actuelle dans le département permet d’assouplir le port du masque dans les établissements scolaires, qui n’est plus imposé pour les enfants de 6 à 11 ans. Les écoles de l’Eure sont donc désormais soumises aux mesures définies par le **niveau 1 du protocole national**. Cet allègement existe aussi pour les activités périscolaires et extrascolaires.”*

Mais le brassage dans la cour de récréation reste interdit, les gestes barrières et le protocole de désinfection sembleraient maintenus.

Conseil municipal des jeunes

Il n’a pas pu être renouvelé en Novembre 2020, une date va être proposée en Novembre 2021.

VIE ASSOCIATIVE

- AG Au Cœur de Patrimoine Neubourgeois

Une visite de l’église a été organisée lors des JDP avec concert le dimanche soir, concert dont les bénéfices serviront à la restauration d’un vitrail.

- AG Tennis de table

Bureau renouvelé, M. Leroy président.

Club dynamique, environ 150 licenciés

Nouvel entraîneur (ancien joueur du club) embauché à ½ temps.

Le club a pu la saison dernière installer ses tables dehors et en remercie la municipalité.

- A.G. Kung Fu

Le club remercie la ville pour avoir pu bénéficier de l’arche de l’hippodrome la saison passée.

- Forum des associations

1700 entrées dans la journée

Comme l’année précédente, parcours à sens unique passant devant toutes les associations.

- OMS : La RECO du Tour de l’Eure-Juniors le samedi 16 Octobre

Cette sortie vélo gratuite et ouverte à tous remplace en partie le tour junior qui n’a pas pu avoir lieu. Ceci afin de faire découvrir la route des futurs champions.

3 distances proposées:

77 kms: Le Neubourg (départ du vélodrome) - Louviers

103 kms: 2 tours de circuit

32 km: départ en haut de la côte de Houetteville

- Réunion des courses hippiques à la salle de l’hippodrome

Ceci afin de réunir les bénévoles et prévoir les futures courses

SPORTS

- Réouverture de tous les locaux sportifs avec protocole sanitaire

- Pétanque: compétition le dimanche 3 Octobre

- Tournoi de tennis ITF du 26 Septembre au 3 Octobre

Le tournoi s’est très bien passé malgré la pluie les derniers jours.

70 joueuses sont venues du monde entier, la plupart avec leur coach.

Elles ont été hébergées dans les hôtels et gîtes du Neubourg et d’Evreux.

80 bénévoles sans compter les soignants, arbitres et ramasseurs de balles ont œuvré dans la bonne humeur.

La directrice du tournoi, les arbitres et les joueuses ont félicité le club pour cette belle organisation et cette bonne ambiance.

Finale le dimanche après-midi, heureusement sous le soleil sur les courts extérieurs.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Rv pris avec la directrice des “Papillons” pour la mise en place de boîtes à lettres

Pas de convention avec l'Éducation nationale pour installer les boîtes à lettres dans les écoles. Donc prévoir leur installation proche des complexes sportifs (les écoles s'y déplacent régulièrement): gymnase, stade Marcel Guillot, complexe de l'hippodrome, centre de loisirs, stade André Clousier, Haut Phare.

URBANISME

Compte-rendu de commission du 5 octobre 2021

Étaient présents : I Ameye, G Barbier, F Bronnaz, N Brunet, MN Chevalier, E Detaille, B Lopez, A Le Merrer, I Vauquelin.

Étaient excusés : S Cherrier, I Coudray, A Leroy.

→ DIA et DC

- DIA 027 428 21 N 0058 : Cession d'un local professionnel, 25 place du Château. Parcelles AE 166, 191, 195 / 197 m², zone Up.
- DIA 027 428 21 N 0059 : Cession d'un local commercial, 68 rue de la République. Parcelle AK 217 / 274 m², zone Up.
- DIA 027 428 21 N 0060 : Cession d'une habitation, 29 rue Octave Bonnel. Parcelle AL 67 / 60 m², zone Uh.
- DIA 027 428 21 N 0061 : Cession d'une habitation, 1 rue des Bruyères. Parcelle AB 40 / 1 151 m², zone Uh.
- DIA 027 428 21 N 0062 : Cession d'une habitation, 1 rue du Général de Gaulle. Parcelles AM 193, 194 / 3 284m², zone Uh / Up.
- DIA 027 428 21 N 0063 : Cession d'une habitation, 8 rue Carnot. Parcelle AM 177 / 364 m², zone Up.
- DIA 027 428 21 N 0064 : Cession d'une habitation, 15 rue de Vitot. Parcelle AB 135 / 1 806 m², zone Up.
- DIA 027 428 21 N 0065 : Cession d'un local mixte, 1 place Aristide Briand. Parcelle AL 250 / 63m², zone Up.
- DIA 027 428 21 N 0066 : Cession d'une habitation, 4 rue du Bois Cordieu. Parcelle AB 9 / 1 149m², zone Uh.
- DC 027 428 21 N 0008 : Cession d'un fonds de commerce, 68 rue de la République, Bar-Brasserie-Restaurant. Future activité : restauration.

Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner tous ces biens.

→ Déclaration Préalable :

- DP 027 428 21 N 0039 : 13 square du 8 mai, parcelle AR 120 / 581m², zone Uh. Création d'une terrasse sur pilotis. Hauteur : 1,50m / Longueur : 5,00 m / Largeur : 4,00 m. Couleur de l'enduit des murs en ciment identique à la couleur de la façade de la maison et création d'un garde-corps en inox 5 barres. (Dossier présenté le 6 juillet)

CCPN : favorable

Avis de la commission : favorable

- DP 027 428 21 N 0044 : 29 avenue de la Libération. Parcelle AL 131 / 837m². Zone Uh (ABF). Changement des ouvertures : changement des fenêtres à l'identique et déplacement de la porte d'entrée. Modification de la clôture et suppression de la cheminée et de la tabatière.

ABF : accord

Rappels du PLU : les murs-bahuts bas doivent être surmontés d'un dispositif à claire-voie de type piliers et grille métallique à barreaudage vertical simple.

Avis de la commission : les membres de la commission souhaitent avoir des informations complémentaires quant au matériau utilisé pour la clôture. Ils rappellent également que le PLU doit être respecté (dispositif à claire-voie ; barreaudage vertical).

Dossier en cours d'instruction.

- DP 027 428 21 N 0057 : 11 rue de Crosville. Parcelle AM 118 / 887 m², zone Uh. Création de 2 fenêtres de toit pour deux nouvelles pièces (salle d'eau et bureau).

CCPN : accord

Avis de la commission : favorable

- DP 027 428 21 N 0058 : 8 allée du Vallon. Parcelle AM 128 / 601 m², zone Uh. Création d'une pergola aluminium de coloris gris anthracite (Ral 7016) recouverte de plaque opalin 32 mm. Descente d'eau intégrée dans le poteau.

CCPN : refus (rappels du PLU : le polycarbonate blanc opale est interdit s'il est visible de l'espace public).

Avis de la commission : les membres souhaitent avoir des informations complémentaires sur les plaques de polycarbonate (sont-elles opaques ou transparentes ?) afin de vérifier si le projet est conforme au PLU.

- DP 027 428 21 N 0059 : 14 rue du Général de Gaulle. Parcelle AT 71 / 69 m², zone Up (ABF). Modification de la façade. Changement de la couleur des façades actuellement jaunes, en gris sablé 2900 et remplacement du caisson du rideau métallique (couleur gris sablé 2900).

ABF : accord avec prescription (remplacer le gris par une couleur foncée type RAL 7006 ou 7008)

Avis de la commission : favorable si l'avis de l'ABF est respecté.

Dossier en cours d'instruction

- DP 027 428 21 N 0060 : 67 rue Dupont de l'Eure. Parcelle AL 234 / 927 m². Zone Up (ABF). Modification de la façade commerciale (Annule et remplace la DP 027 428 21 N 0032 présenté à la commission du 11/05). Conservation des châssis fixes vitrés SP510, huisseries AL 5003. Conservation du cloisonnement sécurisé et de la porte convoyeur. Le tout repeint en RAL 7044. Un décor suivant la charte Bred sera apposé par impression numérique. Enseigne blason « Bred Normandie » 75X75 coloris bleu foncé (RAL5022). Enseigne drapeau « Banque Populaire » 75X80 coloris bleu foncé (RAL 5022) – bleu clair (RAL 5015) et blanc (RAL 9016).

ABF : accord avec prescriptions (l'enseigne drapeau fera 60X60 cm au maximum).

Avis de la commission : favorable si l'avis de l'ABF est respecté.

Dossier en cours d'instruction.

- DP 027 428 21 N 0061 : 690 route d'Épégard. Parcelle D 244 / 4 291 m². Zone Uai. Modification des fenêtres. Changement de 2 fenêtres en PVC blanc par 2 fenêtres plus grandes en PVC blanc. Remplacement de 2 fenêtres en PVC blanc par une baie vitrée en PVC blanc.

Avis de la commission : favorable

Dossier en cours d'instruction

- DP 027 428 21 N 0062 : 46 avenue de la Libération. Parcelle AE 121 / 353 m². Zone Uh (ABF). Edification d'une clôture. Pose d'une clôture pleine en acier thermolaqué de coloris ivoire. Poteaux en acier scellés au béton. Dalles de soubassement en béton gris de 50 cm de haut. Panneaux de clôture en acier galvanisé de 1.70 m de haut. Hauteur hors sol : de 2m à 2.20m ; linéaire : 12.7 mètres à 21.8 mètres (2^{ème} demande : dossier présenté le 6 juillet)

CCPN / ABF : en attente

Rappels du PLU : les clôtures doivent être constituées de murs-bahuts bas d'une hauteur n'excédant 60 cm surmontés d'un dispositif à claire-voie de type piliers plus grille métallique à barreaudage vertical simple ; La hauteur maximale ne doit pas excéder 2 mètres.

Avis de la commission : défavorable car la clôture n'est pas à claire-voie et elle dépasse les 2 mètres de haut.

Dossier en cours d'instruction (le service urbanisme va prendre contact avec le demandeur)

- DP 027 428 21 N 0063 : 54 avenue de la Libération (musée). Parcelle AH 55 / 1 525m². Zone Ue (ABF). Modification des façades. Changement des 11 affiches de la façade donnant côté cour et côté rue (dimensions identiques). Format : 1100 h X 750 mm. Aucune modification apportée aux supports.

CCPN / ABF : en attente

Avis de la commission : favorable

Dossier en cours d'instruction

- DP 027 428 21 N 0064 : 7 route de Pont de l'Arche. Parcelle AD 26 / 900m². Zone Uh. Travaux de façade. Isolation des murs par l'extérieur en polystyrène 13 cm + 2 cm de crépis. Coloris blanc cassé finition talochée (aspect fin).

Avis de la commission : favorable

Dossier en cours d'instruction

→ **Permis de construire :**

- PC 027 428 21 N 0021 : 35 avenue de la Libération (Lots 3 et 4). Parcelle AN 123 / 1 299m². Zone Uh (Lotissement / ABF). Construction d'une maison individuelle avec un sous-sol de 43.2 m², un rez de jardin de 115 m² avec un garage attenant de 42.9 m² et un atelier de 27,3 m². L'étage aura une surface d'environ 65 m². Le toit est recouvert d'ardoises naturelles (20u/m²). Les façades sont en clin bois naturel pose horizontale et verticale, composées de panneaux type «trespa » teinte bois, et un appareillage en briques. Les baies vitrées sont en aluminium, coloris 7016 (dossier présenté en commission le 7 septembre).

ABF : accord

Avis de la commission : favorable car projet conforme au PLU

Dossier en cours d'instruction

- PC 027 428 21 N 0025 : 35B avenue de la Libération (lot1). Parcelle AN 268/ 508m². Zone Uh (lotissement / ABF). Construction d'une maison individuelle (92,75 m²) à ossature bois avec garage accolé. Les façades sont revêtues d'un bardage en pin Douglas laissé naturel. La toiture sera à deux pans à 40°. Les combles sont perdus. Couverture en ardoises synthétiques épaufrées. Menuiseries extérieures en aluminium de couleur gris anthracite (RAL 7016). Ce permis annule et remplace le PC 027 428 21 N 0018 présenté à la commission du 06/07/2021 (surface créée : 92,75 m² au lieu de 93,84 m² pour le premier 1^{er} PC déposé).

ABF : attente d'un avis

Avis de la commission : favorable

Dossier en cours d'instruction

- PC 027 428 19 N 0009 M01: 68 rue de la République. Parcelles AK 62, 63, 66 / 1 699 m². Zone Up (ABF). Agrandissement de la salle de cinéma (187 m²). Agrandissement de la salle de cinéma de quelques cm par rapport au projet initial afin de conserver le nombre de sièges prévus dans le projet initial et maintenir une isolation phonique performante. Sans incidence au niveau de l'accessibilité et de la mise en sécurité du bâtiment.

ABF : accord

Avis de la commission : favorable

Dossier en cours d'instruction.

- Un projet a été présenté oralement (non visible sur le diaporama) par Mme Le Merrer aux membres de la commission concernant le dossier Gamm Vert (et plus précisément la surface commerciale des éleveurs de la Charentonne) qui prévoit une augmentation de la surface commerciale qui passe à 3063 m² au lieu de 3021 m². Il manquait une pièce complémentaire au dossier (dossier présenté le 6 juillet en commission). Celle-ci est arrivée le 6 octobre en mairie. Le dossier devait être étudié avant le 9 octobre (délai de rigueur) c'est pourquoi il est présenté aux membres ce jour.

Avis de la commission : favorable

Dossier en cours d'instruction

Informations complémentaires et questions diverses :

Mme Le Merrer montre l'avancée des travaux au Vieux Château par le biais de photos :

- à l'extérieur : la petite cuisine a été démontée, de même que l'escalier où une pierre tombale servant de marche a été retrouvée. L'échafaudage est toujours en cours d'élévation.
- A l'intérieur : l'escalier qui mène à la salle de la Toison d'Or a été détruit. Les cloisons ont été démontées, les cheminées déposées. Des poteaux en bois ont été consolidés par coulage (un mélange de béton et de chaux).

- Les dons se montent à 11 240 euros (le 30/09) soit un don moyen de 261 euros par personne (43 dons).
- Mr Eugène, photographe du Neubourg est autorisé à prendre régulièrement des photos pour suivre le chantier.

Questions :

- Monsieur Detaille souhaite évoquer la servitude concernant le passage au 68 rue de la République pour se rendre au cinéma depuis le centre-ville. Le propriétaire a pris contact avec les services techniques pour éventuellement céder le passage à la mairie.
- Certains membres évoquent le manque de signalétique pour indiquer la situation du cinéma.
- Madame Brunet souhaite connaître l'avancée du projet « allée du Champ de Bataille » : qu'en est-il des études faites par l'ONF à la fin de cet été et de l'étude faunistique menée par la LPO ? Mme Le Merrer précise qu'elle n'a pas eu de DP. Mme Vauquelin ajoute qu'elle n'a pas eu encore les résultats des études. Elle indique cependant que l'état sanitaire des hêtres s'est aggravé.

Prochaine commission : le mardi 26 octobre 2021

VOIRIE – AMENAGEMENT URBAIN – RÉSEAUX ASSAINISSEMENT

Compte-rendu de la commission du 7 octobre 2021

Étaient présents : Mesdames VAUQUELIN, CHEVALIER, DUPONT, LE MERRER, Messieurs BRONNAZ, DETAILLE, CABOT, DELAUNAY, LEFEBVRE, ONFRAY.

Services techniques : Monsieur LESUEUR.

Excusé: Monsieur DAVOUST.

Avancement des travaux rue Octave Bonnel

La première partie côté du magasin de chaussures Pytel est presque terminée. Il reste une petite partie qui sera achevée à la fin avec le tronçon de canalisation pluviale à reprendre. Les joints hydrofuges à base de résine sont posés. La deuxième partie est en cours de pose du dallage. Elle sera terminée pour le 14 octobre. Toutes les entrées de magasin sont réalisées aux normes PMR. Puis il restera à terminer le réseau électrique par l'entreprise Brunet-Bataille avant la fin octobre. Monsieur Bronnaz a présenté à la Commission le catalogue de mobilier urbain (bancs, jardinières, corbeilles).

Finalisation des travaux des rues de l'Ecalier, Kléber Mercier, et Pierre Corneille

Les travaux ont débuté rue de l'Ecalier. Cette rue communique avec la nouvelle rue Kléber Mercier. Les élèves des collèges et de l'école Dupont de l'Eure, ainsi que les riverains qui se rendent à la zone commerciale d'Intermarché, et bien d'autres habitants empruntent régulièrement cette rue pour rejoindre les équipements sportifs du Haut Phare via le tunnel ou dans l'autre sens pour aller au centre-ville. Ce bout de rue sera réaménagé avec le même esprit que la rue de Vitot: voie partagée avec trottoirs franchissable par les véhicules limité à 20Km/h avec priorité aux piétons et cyclistes. Les trottoirs seront réalisés en bitume et non en béton désactivé. La pose des bordures sera terminée pour la fin de la semaine. Un tournant à gauche sera réalisé rue Pierre Corneille pour les véhicules provenant du rond-point. La rue Kléber Mercier avec la caserne de pompiers, sera prioritaire sur la rue Pierre Corneille. Cette priorité sera matérialisée par des panneaux « céder le passage ». Par ailleurs au niveau de la redistribution de la voirie rue Pierre Corneille, il conviendra de prévoir un passage piéton pour les élèves du Lycée du côté opposé à la rue Kléber Mercier.

Travaux ENEDIS au collège Pierre Corneille

ENEDIS doit procéder au remplacement du câble d'alimentation du transformateur du collège. Pour réaliser ce travail il sera nécessaire de faire un piquage sur le réseau situé sur le trottoir. Ces travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires de la Toussaint.

Trottoir au niveau du magasin ALDI rue Pierre Mendès France

L'avaloir situé dans l'axe de l'entrée du magasin a été déplacé pour éviter qu'il soit rapidement détérioré par les véhicules. Il a été demandé la pose de bordures entre le bitume et la terre des espaces verts. Lors de la démolition de la maison les deux accès de cette maison faisaient un creux sur le trottoir, il a été demandé à ALDI de refaire cette partie de trottoir pour supprimer cette déformation. Un devis complémentaire a également été demandé pour la totalité du trottoir sur la longueur du terrain ALDI. Par ailleurs, suite au déplacement du transformateur électrique, il convient de faire un échange de terrain entre l'ancien emplacement et le nouveau, et de refaire une convention.

Un autre point reste à revoir avec ALDI, son entreprise de travaux publics a mis en terre végétale la totalité de l'espace

entre le bitume du parking et le trottoir de la rue, sans tenir compte de la limite de propriété, et sans consulter les services techniques de la ville.

Marché d'éclairage public

Suite à l'appel d'offres, deux entreprises ont répondu : les entreprises GAGNERAUD Construction et BRUNET-BATAILLE. Ce marché est d'une durée d'un an, renouvelable deux fois un an, soit un maximum de trois ans. Après analyse des deux offres tant sur le plan des critères techniques que sur les prix, la Commission propose de retenir la proposition de l'entreprise BRUNET-BATAILLE.

Mme Isabel Coudray demande si le mobilier urbain ne gênera pas l'accès aux pompiers. M. Bronnaz répond que l'accès aux pompiers est pris en compte.

M. Bertrand Renaudon demande la date du déménagement des pompiers. Mme le Maire indique le samedi 23/10.

DCM 2021- 086 - ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020

Mme le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Adoptée à l'unanimité

Madame le Maire remercie Monsieur Didier Onfray pour le travail conséquent effectué pour répondre à cette obligation. Elle informe le conseil municipal de la projection d'un film documentaire du Syndicat d'Eau Roumois Pays du Neubourg (SERPN) sur la protection de la ressource en eau, le jeudi 4 novembre à 18h30 au cinéma le Viking.

BATIMENT COMMUNAUX – CADRE DE VIE

Compte-rendu de la commission du 7 octobre 2021

Étaient présents : I. VAUQUELIN, MN. CHEVALIER, E. DUPONT, A. LEMERRER, F. BRONNAZ, P. DELAUNAY, J. LEFEBVRE, D. ONFRAY, L. CABOT, F. LESUEUR, E. DETAILLE

Absent excusé : F. DAVOUST

A l'ordre du jour :

Avancement des travaux du cinéma

Le chantier avance conformément au planning malgré quelques difficultés d'approvisionnement. La charpente est terminée, la couverture aussi. A l'intérieur, l'entreprise SAUVAGE pose la deuxième couche de placo phonique BA13 + BA18. Deux postes pour le moment ont pris du retard, le chauffagiste et l'entreprise qui pose le désenfumage. Ceux-ci nous assurent qu'ils vont le rattraper, nous sommes forcément très présents sur le chantier afin de débloquer tous problèmes qui pourraient venir stopper son avancement.

Présentation des fauteuils : Un deuxième exemplaire de fauteuils est arrivé au cinéma, certains membres de la commission ont pu l'essayer et il est vrai que le confort, l'esthétisme sont au rendez-vous. Pour rappel, les fauteuils seront en simili cuir noir. La commande définitive sera passée cette semaine, nous sommes en attente de la réponse du bureau de contrôle sur la conformité de ce fauteuil.

Château

Avancement échafaudage : Comme vous pouvez le voir, l'échafaudage avance à grand pas et va bientôt recevoir le parapluie final, ce qui permettra aux entreprises de démonter la toiture de la tour.

Illuminations de Noël

Comme tous les ans, un appel d'offre a été lancé pour la fourniture et la dépose de l'ensemble du matériel. L'ouverture des plis s'est faite le 28/09/2021. 15 dossiers ont été retirés, un seul a répondu dans les temps, il s'agit de l'entreprise BRUNET BATAILLE pour un montant de 84 689.00HT.

Cette année encore, nous allons innover sur de nouvelles illuminations et les agents des services techniques vont assurer une grosse partie dans la pose de certaines rues. La commission a proposé la date d'allumage du vendredi 03 décembre 2021 et l'extinction le dimanche 09 janvier 2022.

Services Techniques

Depuis un an, les agents travaillent entre deux sur la réalisation d'une salle de réunion aux services techniques, salle entièrement faite avec des matériaux de récupération ou des restes de chantiers.

Questions diverses

Pose des deux bancs autour de l'hôtel de ville. Un sera côté parvis et un autre à côté de la boîte à livres. Début des travaux, semaine 42.

Graffitis tunnel impasse rue de l'écalier

Les services techniques interviennent régulièrement pour effacer les inscriptions et dessins injurieux. Cette fois-ci, nos produits restent inefficaces. Il faudra trouver une solution soit avec l'aide d'un graphiste ou faire réaliser une fresque par les collègues.

Observation après la lecture du compte-rendu de la commission Bâtiments communaux du 7/10/2021 :

- concernant les graffitis du tunnel impasse de la rue de l'écalier, M. Marchand demande l'étude de la possibilité d'un grillage empierre pour éviter la surface lisse invitant aux graffitis.

COMMISSION SECURITE

Compte-rendu de commission du 12 octobre 2021

Etaients présents : Mesdames Vauquelin, Lemerrer, Lopez, Levavasseur, Messieurs Davoust, Detaille, Lefebvre, Cabot, Marchand.

Absents excusés : Mesdames Chevalier, Chopin, Messieurs Cheux, Bronnaz.

Assistaient à la réunion : Madame Leprince, Monsieur Van Canneyt.

1 – Recrutement Police Municipale

Présentation du nouvel agent recruté pour la Police Municipale, Monsieur Michel Van Canneyt, venant de Bihorel (76).

2 – Compte-rendu de la dernière commission

Le compte-rendu de la dernière commission sécurité qui a eu lieu le 18 mars 2021 est approuvé.

3 – Activité de la Police Municipale

Madame Leprince commente l'activité du service de la Police Municipale depuis le dernier Comité Sécurité : Continuité dans les domaines de la Répression et de la Prévention.

Depuis le départ des deux agents Messieurs Hailliez et Lemonnier, le nombre d'infractions relevées a légèrement diminué. De 4 agents, le service ne comptait plus que 2 agents.

Les infractions au code de la route depuis le début de l'année sont au nombre de 127 contre 153 en 2020.

Les infractions le plus souvent relevées sont :

- Les emplacements de livraison qui représentent 10 % de l'activité
- La zone bleue (absence de dispositif et durée dépassée) 17 %
- Le stationnement gênant (marché, entrée carrossable...) 47 %
- Le stationnement très gênant (trottoir, réservé PMR, passage piétons,...) 13 %

Sécurisation des écoles, nous avons été sollicités par la directrice de l'école Dupont de l'Eure, pour le stationnement des véhicules dans le couloir des cars. Une partie de la réponse se trouvait dans l'organisation de l'entrée et sortie en raison du Covid. La directrice doit revenir à l'organisation qui était en place auparavant.

Les collègues, de l'école Jean Moulin, assurant la traversée des enfants qui descendent du car, stationné rue du Tour de Ville Nord, et venant notamment de Crestot nous ont informé d'un incident. Ils ont eu le cas où des automobilistes forçaient le passage au moment de la traversée des enfants. Nous ferons également des passages sur ce point école.

- Vidéo protection, il y a eu 23 réquisitions depuis le début de l'année. La société INEOS est en cours de montage des caméras et de suivi des équipements existants.
- Urbanisme, une bonne collaboration avec les services, même si Madame Le Merrer souligne que depuis le départ de Monsieur Hailliez, qui était en charge de l'urbanisme, il y a moins d'interventions dans ce domaine. Précisons que nous n'avons été que deux agents pour assurer toutes les missions de la police municipale depuis plusieurs mois.
- Actions de prévention 2021, le calendrier pour les interventions en éducation routière est sorti. Sont prévues 34 interventions de la Police Municipale avec 15 interventions pour l'école Jean Moulin et 19 pour l'école Dupont de l'Eure.

Actions de prévention 'savoir rouler à vélos' par l'UNSS et les assureurs de prévention, mettent du matériel à disposition des professeurs de sport dans les collèges pour les 6^e. Le matériel reste 1 mois dans chacun des deux établissements.

- Chiens dits dangereux, 7 dossiers (6 permis et 1 en cours d'établissement).

4 – Présentation sur les travaux de marquage

Mr Davoust détaille les derniers marquages au sol qui ont été réalisés.

- Rue Pierre Mendès France et rue des remparts, rétrécissements de chaussée qui permettent de faire ralentir la vitesse des usagers.
- Rue de la Paix, agrandissement de la zone bleue qui permet de libérer des places pour les parents qui viennent chercher les enfants à l'école Jean Moulin.
- Places Gambetta et Aristide Briand, créations de places de stationnement PMR supplémentaires.
- Rue du Champ de Bataille et rue du Général de Gaulle, création de stationnement « Arrêt Minute » en cours.
- Parking du vélodrome, interdiction de stationnement des poids lourds est maintenant bien respecté.
- Rue de Brionne, création d'un Stop dans le sens sortant donnant priorité à la rue des remparts. Création d'un cédez le passage dans le sens entrant.
- RD 137, création d'un Stop dans le sens entrant. Une remarque est faite sur l'importance de faire porter l'attention sur une modification de la signalisation, car les usagers ne font pas attention et le risque d'accident augmente.

5 – Rapport sur la vitesse

Le radar de la route d'Epegard n'étant pas en service, il n'y a que le bilan sur la rue Pierre Mendès France qui peut être donné.

Pour la rue Pierre Mendès France, le bilan est positif. Nous avons noté une baisse de tous les indicateurs aussi bien pour les véhicules entrants que pour les véhicules sortants.

Une comparaison a été faite avec les données récoltées avant et après les travaux d'aménagements de cette rue.

Il est noté qu'avant aménagements, environ 75 % des véhicules entrants roulaient entre 0 et 50 km/h, après aménagements ce sont environ 83 % de véhicules enregistrés.

Pour les véhicules, entrants, roulant entre 51 et 70 km/h, ce sont 23 %. Après aménagements, il est noté 16 %.

Pour les véhicules sortants, le constat est identique. Avant aménagement, 73 % roulaient entre 0 et 50 km/h. après aménagements, ce sont 81 % des véhicules enregistrés dans cette tranche.

Pour la tranche entre 51 et 70 km/h, il est enregistré 25 % de véhicules sortants, contre 18 % après aménagements.

6 – Projets d'aménagements

- Rue du Général de Gaulle, angle rue de l'Hôpital, devant le commerce 'Lily Prune' implantation de plots verts pour empêcher le stationnement à cet endroit.
- Rue de l'Ecalier, Ecole Dupont de l'Eure, transformation de la grande place 'taxi' en stationnement PMR dans les dimensions prévues, ce qui élargira le trottoir à cet endroit. Puis à suivre, création de 2 places 'Taxi'
- Rue Octave Bonnel, traçage de 3 places de stationnement supplémentaires suite au sens unique. Un marquage sera réalisé à l'entrée de la rue, côté avenue de la Libération, pour faire ralentir les véhicules qui l'empruntent.
- Rue du Bout du Val, mise en place d'un panneau de circulation interdite au plus de 3.5 T.
- Rue Pierre Corneille, résidence Saint-Exupéry, implantation de plots pour empêcher le stationnement sur le marquage existants. Les véhicules ne respectent pas le marquage et masquent la visibilité.
- Routes de Beaumont et de Nassandres, renforcement de la limitation des poids lourds

7 - Questions diverses

Le contournement du Neubourg, le projet avance. Plusieurs réunions ont eu lieu, mais nous allons relancer le Département à ce sujet.

Fin de commission : 20 heures 15.

Observations après la lecture du compte-rendu de la commission Sécurité du 12/10/2021 :

-M. Marchand signale que les lignes d'effet devant les passages piétons ne sont pas obligatoires selon le cabinet interministériel.

-Mme Brunet alerte sur le dysfonctionnement du radar rue du Champ de Bataille.

FONCTION PUBLIQUE

DCM 2021-087 ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CDG DE L'EURE

Le contrat groupe du Centre de Gestion de l'Eure pour l'assurance statutaire auquel la collectivité est rattachée depuis 2018 arrive à échéance. Le conseil municipal a donné mandat au Centre de Gestion de l'Eure pour lancer la procédure de négociation d'un nouveau contrat groupe.

Par courrier en date du 9/08/2021, le Centre de Gestion de l'Eure propose de retenir l'offre de SOFAXIS.

Madame le Maire propose la délibération suivante :

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 2 ;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du 10/12/2020 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du 24/06/2021, autorisant le Président du CDG à signer le marché avec le candidat SOFAXIS ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 novembre 2020 proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre de Gestion a lancé ;

VU l'exposé du Maire ;

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;

CONSIDERANT que ce contrat doit être soumis au Code de la Commande Publique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adhérer à compter du 1^{er} Janvier 2022 au contrat d'assurance groupe (2022-2025) et jusqu'au 31 décembre 2025 aux conditions suivantes :

Proposition d'assurance pour les agents CNRACL

Garanties	Choix	Indiquer si franchise (en jours)	Taux
Décès	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		0,15 %
Accident de service - Maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		1,52 %
Longue Maladie / Longue durée (y compris temps partiel thérapeutique)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		1,90 %
Maternité, Paternité et Accueil de l'enfant, Adoption	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		0,30 %

Incapacité (Maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	20 Jours	2,12 %
Taux global pour l'ensemble des garanties	X		5,99 %

Proposition d'assurance pour les agents IRCANTEC

Pour tous les risques avec une franchise de 15 jours fixes sur le risque de maladie ordinaire au taux de 1.10 % de la masse salariale assurée (frais du CDG exclus)

OUI

NON

Et / ou

L'assiette de cotisation est composée du Traitement Brut Indiciaire auquel s'ajoute(nt) :

En Option	CNRACL	IRCANTEC
Nouvelle Bonification Indiciaire	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Indemnité de Résidence	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Supplément Familial de traitement	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Régime Indemnitaires	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Charges Patronales	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON

Et à cette fin,

- **AUTORISE** le Maire à signer les documents contractuels en résultant.
- **PREND ACTE** que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse.

Fin de séance : 21h08

Prochain conseil : Lundi 22 novembre 2021.

Délibérations

DCM 2021-085 - Demande d'intégration de la commune Rouge-Pierriers dans la CDC

DCM-2021-086 - Adoption RPQS 2020 Assainissement collectif

DCM-2021-087 Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG 27